



**Prix National Recherche Sciences infirmières**  
**Règlement du Prix**



**Prix national**  
Recherche  
Sciences  
Infirmières

## Préambule

Le savoir infirmier est important pour la construction de l'identité professionnelle, pour améliorer les pratiques au quotidien et proposer des pratiques innovantes au bénéfice des patients, de la santé et des populations.

La recherche est un moyen pour développer ce savoir. Et la recherche infirmière existe dans notre pays, même si elle doit encore se développer.

Il s'agit de la faire connaître, de la valoriser.

Et appuyer la recherche infirmière en France, c'est montrer aux infirmières de la reconnaissance, au regard de la contribution qu'elles apportent à la société et au système de santé, mais aussi leur rappeler qu'elles ont un devoir envers la société inscrit dans le Code de Santé Publique, devoir de fournir des soins pertinents, efficaces et efficients.

C'est pourquoi, la Chaire Recherche Sciences Infirmières (AP-HP université Paris 13) et la Fondation de l'Avenir ont décidé d'organiser et de décerner le **Prix Recherche Sciences infirmières** de portée nationale.

## Objet du Prix

L'objectif du Prix National Recherche Sciences Infirmières (prix RSI) est de valoriser la recherche infirmière et de lui donner une lisibilité et ses lettres de noblesse.

Ce prix sera décerné à trois infirmières ou infirmiers (trois catégories) ayant contribué de manière exceptionnelle à l'avancement des connaissances et au développement de la pratique infirmière par leurs travaux de recherche et leur diffusion à la fois dans des revues indexées<sup>1</sup> et dans des revues professionnelles.

Le Prix RSI est destiné à promouvoir la place de la recherche infirmière en France et de valoriser les infirmières<sup>2</sup> investies dans la recherche et leurs travaux. Dans cet objectif, le Prix RSI met en lumière des travaux ou des parcours exemplaires qui sont des modèles pour l'avancée de la recherche infirmière en France.

Ce prix donne droit au titre de "**Lauréat(e) du Prix National Recherche Sciences Infirmières**" et est décerné dans trois catégories :

- **La catégorie "chercheur confirmé"** récompense une infirmière ayant apporté une contribution remarquable dans le domaine de la recherche publique par l'ouverture de son sujet, l'importance de ses travaux de recherche et la reconnaissance dans son domaine scientifique tant au plan national qu'international. La (ou le) candidate devra répondre aux exigences suivantes :
  - Thématique avec une utilité pour la profession et/ou pour les patients
  - Titulaire d'un doctorat
  - Obtention de financements
  - Au moins 3 articles dans des revues internationales indexées (dont 2 au moins en 1<sup>er</sup> ou dernier auteur)

---

<sup>1</sup> PubMed et Cinahl

<sup>2</sup> Lire partout infirmier, infirmière

- Des articles dans des revues professionnelles
  - Un facteur h au moins un ou deux (web of sciences<sup>3</sup>)
- **La catégorie "Jeune chercheur"** met en valeur et encourage une infirmière nouvellement investie dans la recherche<sup>4</sup> qui se distingue par un parcours, des travaux et un projet au service de la recherche infirmière. La (ou le) candidate devra répondre aux exigences suivantes :
    - Thématique avec une utilité pour la profession et/ou pour les patients
    - Porteur du projet de recherche
    - Au moins un article indexé dans une revue internationale (en 1<sup>er</sup> auteur)
    - Au moins un article dans une revue professionnelle
    - Obtention de financements
    - Projet professionnel
  - **La catégorie "meilleure publication scientifique"** récompense une infirmière qui a publié un article scientifique remarquable et important pour l'avancée de la recherche dans ce domaine. La (ou le) candidate devra répondre aux exigences suivantes :
    - Thématique avec une utilité pour la profession et/ou pour les patients (laissé à l'appréciation du jury)
    - Un article indexé dans une revue internationale à bon impact factor (ou rang A) en 1<sup>er</sup> auteur

## Montant du Prix

Le Prix est doté d'une somme de 5500 € répartie en 3 catégories

- L'Infirmière lauréate du Prix RSI "**chercheur confirmé**" se verra remettre un chèque de 3000 € (trois mille euros) en mains propres lors de la cérémonie de remise du Prix.
- L'Infirmière lauréate du Prix RSI "**Jeune chercheur**" se verra remettre un chèque de 1500 € (mille cinq cents euros) en mains propres lors de la cérémonie de remise du Prix.
- L'Infirmière lauréate du Prix RSI "**meilleure publication scientifique**" se verra remettre un chèque de 1000 € (mille euros) en mains propres lors de la cérémonie de remise du Prix.

## Candidature

**Peut faire acte de candidature**, toute infirmière, sans condition de nationalité, de grade ou de fonction, dont l'activité professionnelle **se situe depuis au moins 2 ans en France**, et correspondant aux catégories désignées dans l'article 1.

Ne peuvent postuler les membres du jury dans le cadre du présent Prix, ainsi que les membres de leurs familles.

Ne peuvent postuler les infirmières françaises ayant réalisés leurs travaux de recherche à l'étranger.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul dossier de participation, au titre d'une seule catégorie.

Le candidat devra avoir pris connaissance du règlement et en accepter les dispositions.

<sup>3</sup> Accès par login en passant par les universités <https://login.webofknowledge.com>

<sup>4</sup> Quel que soit l'âge mais dont il s'agit des premières productions scientifiques

Les dossiers de candidatures seront disponibles en ligne sur un site dédié au sein du site de la Fondation de l'Avenir. De nombreux liens devront être prévus notamment sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche, le site du ministère de la santé, le Site du Laboratoire Education et Pratiques en Santé qui héberge la chaire, etc

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement :

- Un formulaire de candidature dûment rempli et signé, comprenant :
  - ↳ Un CV sur questionnaire
  - ↳ Un texte de présentation du parcours professionnel et des engagements en faveur de la recherche infirmière
- Une lettre de soutien d'une personnalité du monde de la recherche.
- Et les pièces en fonction des catégories

Le dossier de candidature sera adressé au format PDF à la Présidente du Jury via un mail Après vérification de la conformité des dossiers au présent règlement et à la catégorie choisie, un accusé de réception électronique sera adressé aux candidats. Le dossier complet devra être remis le 24 août dernier délai. Pour être éligible, le dossier devra impérativement être complet à cette date.

*IMPORTANT : Les informations recueillies sur le dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par La chaire Recherche Sciences Infirmières et la Fondation de l'Avenir pour Prix recherche Sciences Infirmières*

*Elles sont conservées pendant jusqu'à la cérémonie et sont destinées les membres du jury*

*Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Rothan-Tondeur Monique : monique.rothantondeur@aphp.fr*

*Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr>*

## Jury

Le jury, présidé par Monsieur Rothan-Tondeur, est composée de personnalités :

- Du milieu infirmier, français et étranger, chercheur et directeur des soins
- Du milieu médical
- Du milieu des sciences humaines et sociales
- Et d'une personnalité représentant les patients

Le jury communiquera virtuellement, et se réunira une fois pour statuer en formation plénière. Les membres du jury s'engagent à ne pas diffuser les résultats de leurs délibérations. Les critères de sélection se feront aussi bien sur la personnalité du chercheur (parcours professionnel et engagement pour la recherche infirmière) que les travaux de recherche proprement-dit.

Le mode de sélection se fera individuellement par notation, puis par classement et vote après discussion au cours de la réunion plénière.

Dans le cas d'un lien entre un membre du jury et un candidat, le membre du jury s'abstiendra de voter.

## Cérémonie

La proclamation des résultats et la remise des prix se feront au cours d'une cérémonie organisée le 12 octobre 2017. Les récipiendaires, en acceptant le prix, s'engagent à

- Ne divulguer à qui que ce soit les résultats avant la cérémonie ;
- Etre présent à la cérémonie ;
- Valoriser le Prix Recherche Sciences infirmières, notamment en mentionnant dans leurs interventions publiques qu'ils en sont lauréats ;
- Participer aux actions de communication et de sensibilisation en faveur des infirmières qui poursuivent un cursus universitaire.